

La droite a calomnié : les Seynois ne sont pas des fraudeurs !

Après les élections de Mars 1983, la droite avait déposé une demande d'invalidation contre la municipalité d'Union de la Gauche dirigée par Maurice BLANC.

Cette affaire venait devant le Conseil d'Etat le 16 Décembre dernier.

Le Commissaire du Gouvernement* rapporteur de cette juridiction administrative n'a pu retenir qu'un seul motif pouvant conduire à l'invalidation **l'envoi de lettres à en-tête de la mairie à quelques administrés pendant la campagne électorale.**

Le jugement est mis en délibéré et le Conseil d'Etat se prononcera au début de janvier 1984.

Sans préjuger de ce que sera ce jugement, le Conseil d'Etat montre déjà, en toute clarté, **qu'il n'y a pas eu fraude à La Seyne.**

VERIFIEZ VOUS-MEME

Comment peut-on imaginer qu'une lettre du premier magistrat puisse être retenue comme motif d'invalidation, alors que la liste d'Union de la Gauche a été élue avec 353 voix d'avance sur la liste de droite ?

Quelle est en effet la commune de France et dans le Var où le maire n'a pas, au cours des différentes élections, eu recours à cette formule ?

L'ESPRIT DE REVANCHE DE LA DROITE

La droite seynoise, alliée à l'extrême-droite, vous a menti en orchestrant une campagne calomnieuse visant à mettre en cause l'honnêteté, l'intégrité de nos élus de gauche et l'honneur de notre maire Maurice BLANC.

Animée par sa volonté de revanche et son refus du verdict des urnes, la droite veut diviser les Seynoises et les Seynois, créer un climat de tension et de suspicion.

LA SEYNE D'ABORD

Les travailleurs, la population de La Seyne, leurs élus, n'ont aucune leçon de démocratie à recevoir de ceux qui ont toujours bafoué et bafouent encore l'exercice des droits du citoyen.

Il s'agit pour la droite et le grand patronat de poursuivre sous une forme adaptée leur campagne contre le suffrage universel.

La Seyne a toujours choisi une municipalité de gauche.

Ensemble, nous saurons nous rassembler autour d'elle pour poursuivre dans notre ville une gestion sociale, humaine et démocratique au service de tous.

**Maurice BLANC
EST MAIRE DE LA SEYNE
ET LE RESTERA**

(*) Le Commissaire du gouvernement est l'un des juges du Conseil d'Etat, chargé plus particulièrement d'instruire le dossier et de présenter des conclusions. Après quoi les neuf juges du Conseil d'Etat délibèrent.